

Opération ravalement de façades

Nature des travaux : les travaux doivent concerner un ravalement global, c'est-à-dire de l'ensemble des façades visibles du domaine public ;

Conditions : les bâtiments doivent avoir plus de 25 ans et se situer dans le périmètre d'éligibilité (contacter la CCPOM)

Bénéficiaires : propriétaires occupants (et bailleurs sous conditions)

Montant : 40 % du montant HT des travaux subventionnables avec un plafond à 1 830 €.

Démarche : contacter le service logement de la CCPOM

Campagne isolation thermique

1. Isolation des murs par l'extérieur

Nature des travaux : isolation des murs par l'extérieur répondant aux normes de performances exigées par le crédit d'impôt

Conditions : les bâtiments doivent avoir plus de 25 ans

Bénéficiaires : propriétaires occupants et bailleurs

Montant : 20 % du montant HT des travaux subventionnables plafonnés à :

- 1 200 € pour les maisons individuelles et les copropriétés dont la superficie des façades est inférieure à 250m²
- 2 400 € pour les copropriétés dont la superficie des façades est comprise entre 250 et 500 m²
- 3 600 € pour les copropriétés dont la superficie des façades est supérieure à 500 m².

Démarche : contacter le service logement de la CCPOM

2. Isolation des combles perdus

Nature des travaux : isolation des combles perdus répondant aux normes de performances exigées par le crédit d'impôt

Conditions : les bâtiments doivent avoir plus de 25 ans

Bénéficiaires : propriétaires occupants et bailleurs

Montant : 20% du montant HT des travaux. La subvention est plafonnée à 500 €.

Démarche : contacter le service logement de la CCPOM

Programme d'Intérêt Général – Amélioration de l'habitat

Nature des travaux : travaux d'amélioration de l'habitat, travaux liés à l'adaptation des logements au handicap, à l'amélioration de l'habitat dégradé,

Conditions : bonification des aides de l'ANAH

Bénéficiaires : propriétaires occupants et bailleurs sous conditions de revenus

Montant :

- 5% du montant HT des travaux subventionnables pour les propriétaires bailleurs et pour les propriétaires occupants âgés de moins de 60 ans
- 10% du montant HT des travaux subventionnables pour les propriétaires bailleurs et pour les propriétaires occupants âgés de plus de 60 ans

Démarche : contacter le Centre d'Amélioration au Logement de Moselle (CALM) au 03.87.75.32.28. ou lors des permanences.

Récupérateurs d'eau de pluie

1. Cuves externes

Nature des travaux : installation d'une cuve externe de récupération des eaux pluviales

Conditions : récupérateur d'un volume minimal de 300 litres

Bénéficiaires : particuliers

Montant : 50 % du montant d'achat, livraison et pose compris (le prix d'achat doit être entre 100 et 250€).

Démarche : contacter le service environnement de la CCPOM

2. Cuves enterrées

Nature des travaux : installation d'une cuve enterrée de récupération des eaux pluviales

Conditions : récupérateur d'un volume minimal de 2000 litres

Bénéficiaires : particuliers

Montant : forfaitaire en fonction du volume de la cuve

Démarche : contacter le service environnement de la CCPOM

Composteurs domestiques

Description : composteur en plastique 450 L

Bénéficiaires : particuliers

Prix de vente : 20 €

Démarche : contacter le service environnement de la CCPOM